

ΑΔΡΙΑΝΟΥΠΟΛΙΣ.

Thrace Enzyklopädie Bifür

Ami Boué:
(1794-1811):
Turquie d'Europe
Paris 1840
t. III v. 184-185

La Thrace forme presque en entier le plus grand paschalik de l'empire, celui d'Andrinople.

Aussi c'est un des postes les plus recherchés, à cause de ses revenus et du voisinage de Constantinople.

On disait, en 1837, que le nouveau pascha d'Andrinople, Emin-Pascha, devait épouser une fille du sultan qui est morte depuis lors.

Osman-Pascha de Scopia vient de remplacer à Andrinople Hafiz-Pascha.

Ce paschalik portait jadis le nom de Sandjak de Tschirmen, d'une ville située à 4 1/2 l. d'Andrinople, sur la rive méridionale et non septentrionale du Maritza.

Lorsque cette dernière ville étoit la résidence du sultan, elle se trouvait former un tout à part, comme aujourd'hui Constantinople.

AKAΔΗΜΙΑ JOHANNON

Le véritable gouvernement du Sandjak étoit à Tschirmen. A présent le pascha réside à Andrinople.

Mais les tribunaux sont encore dans la petite ville de Tschirmen.

Le pascha d'Andrinople a sous lui un certain nombre d'ayans dans les principales villes, qui sont les suivantes, savoir:

- Silivri, Tschorlou, Tschatal-Bourgas, Visa, Kizkilise, Rodosto,
- Kerchan, Fered, Enos, Dimotika, Tschirmen, Janbuli, Islivné (ou Eski-Sagra, Tatarbasardschik, Kezanlik et Hasskoe. yan Mehmet Bey)

La Thrace méridionale étoit autrefois sous le pascha de Gallipoli ou capitain-pascha. On y trouvoit les ayans d'Enos, de Kerchan, de Comuldschina et de Cavala. Mais aujourd'hui toute cette contrée fait partie du Sandjak d'Andrinople.

Le Sandjak d'Andrinople a aussi absorbé l'ancien paschalik de Visa.

v. 186
Islivné étant encore un petit gouvernement de musselin dépendant de Constantinople, a été quelquefois subordonné au paschalik de Rou-tschouk au lieu d'être annexé à celui d'Andrinople.

(mod. H.)

n. 182

Les gros villages sont sous des aghas ou des spahis, espèces des seigneurs.
Et les petits sous des Soubaschis ou Malbaschis ou espèces de maires.

Ainsi Seraj, Bounarhissar en Thrace sont gouvernés par des aghas.

Outres les paschas, il y a encore en Turquie quelques voïrodes et musselins, qui sont des charges héréditaires dans une famille. Mais dont l'investiture appartient à la Porte et vient directement de Constantinople. Malgré cette nomination directe, les voïrodes sont placés sous certains rapports, comme pour le militaire, sous la dépendance des paschas voisins (? . r . t)
rā musselin rā Isliné) agant

Il y a aussi certaines villes dont les ayans et les voïrodes sont nommés par le gouvernement à Constantinople, et qui sont administrés pour le compte de quelque membre de la famille du sultan.

Ainsi Philippopoli et Scharke sont des domaines particuliers.
L'un de la mère ou de la sœur du sultan Et l'autre de sa sœur.

AKAΔHMIA AOHNON

n. 248

Le bureau du Basch-Monkata est chargé d'affecter les rizières de Philippopoli, de Tabarbagatschik, les salines, les pêcheries et les douanes des ports de la Mer Noire.

